



Elections Ontario

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le jour du scrutin est fixé au 7 juin en Ontario

TORONTO, le 9 mai 2018 - Le directeur général des élections de l'Ontario, Greg Essensa, a confirmé aujourd'hui que les décrets de convocation des électeurs avaient été émis en vue de tenir une élection générale provinciale le 7 juin 2018 en Ontario. Des changements importants ont été apportés dans le cadre de l'élection générale de 2018.

Élections Ontario modernise le processus de vote et donne la priorité aux besoins des électeurs en mettant en place des équipements technologiques dans les bureaux de vote. Le personnel électoral utilisera des registres du scrutin électroniques et des tabulatrices de vote dans toute la province pour le vote par anticipation. Le jour du scrutin, 50 p. 100 des bureaux de vote seront équipés de tabulatrices de vote et de registres du scrutin électroniques. Ils serviront 90 p. 100 des électrices et des électeurs.

Les registres du scrutin électroniques permettent aux électeurs d'obtenir un bulletin de vote plus facilement et plus rapidement. Les membres du personnel électoral utiliseront des registres du scrutin électroniques pour rayer le nom des électeurs de la Liste des électeurs avant de leur remettre leur bulletin de vote. Les électeurs voteront ensuite à l'aide de tabulatrices de vote et bénéficieront ainsi d'un service plus rapide et amélioré.

Le nombre de circonscriptions électorales en Ontario passe de 107 à 124. Il se peut que certains électeurs votent dans un lieu différent ou dans une autre circonscription lors de cette élection. Les électeurs sont invités à confirmer, à mettre à jour ou à ajouter leurs renseignements sur la Liste des électeurs avant d'aller voter. Les électeurs inscrits recevront une carte d'information de l'électeur indiquant où et quand voter. Les électeurs peuvent également vérifier leurs renseignements sur Internet grâce au service d'inscription en ligne, à l'adresse www.elections.on.ca.

Les citoyennes et citoyens canadiens qui résident en Ontario et qui sont âgés d'au moins 18 ans le jour du scrutin ont le droit de voter. Les électrices et les électeurs de l'Ontario peuvent obtenir la liste des pièces d'identité acceptées

et des renseignements sur les heures et les lieux de vote en se rendant sur www.elections.on.ca.

Citation

« La 42^e élection générale de l'Ontario comporte des changements majeurs. Nous modernisons les élections ontariennes de façon mesurée et raisonnée, de manière à préserver la confidentialité et à protéger l'intégrité et la sécurité des élections. Les électrices et les électeurs munis de leur carte d'information de l'électeur et d'une pièce d'identité peuvent s'attendre à des files d'attente plus courtes grâce à la mise en place d'équipements technologiques dans les bureaux de vote. »

— Greg Essensa, directeur général des élections de l'Ontario

Faits en bref

- Les électeurs peuvent voter par bulletin spécial dans un bureau du directeur du scrutin ou dans le cadre d'une visite à domicile dès le 10 mai 2018, et ce, jusqu'à 18 h (heure de l'Est) le 6 juin 2018.
- Le dépôt des déclarations de candidature se termine à 14 h (heure de l'Est) le 17 mai.
- Le vote par anticipation aura lieu du 26 au 30 mai dans les bureaux de vote par anticipation de chaque circonscription électorale, et du 26 mai au 1^{er} juin dans les bureaux des directeurs du scrutin. Le vote par anticipation se déroule de 10 h à 20 h.
- Des technologies d'aide au vote seront disponibles dans tous les bureaux des directeurs du scrutin et dans les bureaux satellites du 26 mai au 6 juin, à 18 h (heure de l'Est). Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos services accessibles, rendez-vous sur www.elections.on.ca.
- L'interdiction de la publicité politique commence à minuit le 5 juin 2018 et se termine à 23 h 59 (heure de l'Est) le 7 juin 2018.
- La publication de sondages électoraux qui n'ont pas été rendus publics antérieurement est interdite entre minuit (heure de l'Est) le 6 juin 2018 et 21 h (heure de l'Est) le 7 juin 2018.
- Le jour du scrutin est le 7 juin 2018. Les bureaux de vote seront ouverts de 9 h à 21 h (heure de l'Est).

Élections Ontario est l'organisme apolitique chargé de la tenue des élections provinciales, des élections partielles et des référendums. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous sur elections.on.ca ou composez le 1 888 668-8683 (ATS : 1 888 292-2312).

-30-

Also available in English

Renseignements

Élections Ontario – Relations avec les médias

1 866 252-2152

media@elections.on.ca